

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Antoine AUBRY, Maire.

Présents : MM. Antoine AUBRY, John PHILIPOT, Romain LECLER, Lucie LEPOURRY, Anne MANACH, Emmanuel PORÉE, Yohann QUENTEL, Mme Annabelle LAVIGNE, et MM. Patrick LECOMTE, Jérôme POIRAUD, Jean-Marie VIVIER et Mme Cécile MARGUERITE.

Absents Excusés : Jean-Claude HERARD, David BESNARD, Aurore BEAUFILS,

Absent :	Néant	Secrétaire de séance : Jérôme POIRAUD
Date de convocation :	20 Novembre 2023	Nombre de conseillers en exercice : 15
Affichage :	20 Novembre 2023	Présents : 12
		Procuration : 0

RENCONTRE AVEC ATELIER GRISEL, architecte

M. le Maire et le conseil Municipal accueillent les membres de l'Atelier pour le compte rendu du travail définitif sur l'Etude Globale de l'Eglise de Sainte Suzanne sur Vire.

Approbation du dernier compte-rendu de conseil

M. le Maire rappelle que le dernier compte rendu de conseil a été envoyé après la réunion de conseil via internet et demande s'il y a des observations.

ETUDE GLOBALE DE L'EGLISE : COMPLEMENT ET RECAPITULATIF
DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. le Maire indique que l'Atelier Edouard GRISEL, ingénieur architecte en charge de l'Étude Globale de l'Église de Sainte Suzanne sur Vire, demande une étude complémentaire : une étude dendrochronologique. L'architecte motive sa demande par courrier et un devis de l'entreprise DENDROTECH de Betton (35) s'élève à la somme de 5 124,10 € HT. M. Le Maire donne lecture détaillées des propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **de donner un avis favorable** à la demande de l'Atelier Edouard GRISEL, ingénieur architecte, et retient le devis de DENDROTECH de Betton (35) pour la somme de 5 124,10 € HT.

L'opération définitive se décompose de la façon suivante :

- Diagnostic général générale	17 510, 00 € HT
- Etude Préalable des vitraux de l'Eglise	2 487, 50 € HT
- Etude Préalable des peintures murales	6 140, 00 € HT
- Analyse des coupes stratigraphiques des polychromies	1 860, 00 € HT
- Etudes de dendrochronologie	5 124, 10 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **de donner un avis favorable** à ce décompte pour la somme de 33 121,60 € HT.
- **Dit** que les paiements se feront directement aux différents intervenants
- **Demande** une aide la plus forte possible à la DRAC, subvention de l'État et au Conseil Départemental de la Manche.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'aboutissement de ces affaires.

HALTE RANDONNEURS MULTI-PRATIQUES

Ce projet comprend un bloc sanitaire accessible, un préau et des services pour les randonneurs multi pratique. M. le Maire indique qu'il a reçu un Avant-Projet Sommaire. Le conseil en prend connaissance.

REMBOURSEMENT CONSOMMATIONS ENTRE LE SIGAS ET LA COMMUNE

M. le Maire indique que la commune doit au SIGAS la consommation électrique pris sur le local de la cantine entre 2020 et 2023. Il est convenu de retenir la somme de 1064,80 €. De plus, il serait nécessaire de valider la somme de 0,25 € par kw d'électricité à compter du 1^{er} décembre 2023 suivant les relevés effectués sur le décompteur.

D'autre part, il est à noter que pour l'exercice 2023, le SIGAS doit rembourser à la commune les paiements qui sont intervenus pour l'école et la cantine pour l'assainissement et les déchets pour la somme de 743,73 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, :

- Décide de verser au SIGAS de Baudre-Ste Suzanne sur Vire, la somme de **1064,80 €** pour la consommation électrique pris sur le local de cantine entre 2020 et 2023.
- Décide de payer **0,25 € par kw d'électricité à compter du 1^{er} décembre 2023.**
- Les relevés du décompteur se fera à la demande du SIGAS
- Demande au SIGAS de Baudre-Ste Suzanne sur Vire, pour l'année 2023, le remboursement à la commune de l'assainissement et de la redevance des ordures ménagères de l'école et la cantine pour la somme de **743,73 €.**

RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2024

M. le Maire indique que la commune aura à effectuer le recensement de sa population en 2024 et qu'il serait nécessaire de désigner un coordinateur et son adjoint ainsi que créer un poste de recenseur et de prévoir son recrutement et sa rémunération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, :

- **désigne** Stéphane LAVALLEY comme coordinateur et Jean-Claude HÉRARD, coordinateur adjoint pour le recensement 2024.
- **accepte de créer une poste d'agent recenseur** pour les périodes de recensement de janvier à février 2024 et d'attribuer la somme de 643 € brut pour le mois de Janvier 2024 et 643 € brut pour le mois de Février 2024.
- **charge** M. le Maire du recrutement et de lui attribuer cette indemnité.

VELORAIL – DELEGATION A LA COMMUNE DE CONDE SUR VIRE

M. le Maire indique une convention entre la SNCF réseaux et les communes traversées par le tronçon de ligne Condé sur Vire – Canisy est à l'étude. Monsieur le Maire demande au conseil de donner une délégation à la commune de Condé sur Vire pour faire aboutir à une continuité d'exploitation de la ligne pour le vélo-rail sans que cela engage la commune de Sainte Suzanne sur Vire d'un point de vue financier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, :

- **décide** de donner délégation à la commune de Condé sur Vire pour faire aboutir à une continuité d'exploitation de la ligne pour le vélo-rail sans que cela engage la commune de Sainte Suzanne sur Vire d'un point de vue financier.

AIRE DE JEUX POUR ENFANTS à DURDOS :

Le conseil municipal des Jeunes a déjà émis la volonté de mettre en place une aire de jeux dans le cadre des aménagements du quartier de Durdos et plusieurs membres du conseil ont signalé leur intérêt pour participer à la commission spéciale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de s'appuyer courant sur l'avis du CMJ. En attendant, plusieurs sociétés sont reçues et des informations pratiques sur la mise en place et la législation sont prises. A partir de cela la commission spéciale présentera au conseil municipal des devis pour les matériels choisis. Des demandes d'aides financières pourront alors être émises auprès de différents partenaires pour une mise en place courant 2024.

Membres de la commission : MM. Antoine AUBRY, John PHILIPOT, Romain LECLER, Aurore BEAUFILS, Lucie LEPOURRY, Anne MANACH, Yohann QUENTEL, Jérôme POIRAUD.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire évoque :

- la situation financière des lotissements qui sont positif
- la réception des Irlandais au école
- la réussite du Salon des Arts
- l'obtention d'une aide financière de 3000 € du Club des Mécènes du Patrimoine de la Manche pour la restauration du cadran solaire de l'église
- les dégâts liés à la tempête Ciaran et remercie les élus et les bénévoles qui sont intervenus

La Séance a été levée à 22h27

Le Maire, Antoine AUBRY

